



Foire Aux Questions Assurance Globe Partner

Je suis actuellement en séjour au Canada et j'ai souscrit l'assurance voyage Globe Partner. Suis-je également couverte lors de courts séjours aux USA ?

Globe Partner vous couvre dans le monde entier (sauf pays d'origine). Vous êtes donc couverte lors de courts séjours aux USA.

Quels sont les sports qui ne sont pas couverts par Globe Partner ?

La pratique des sports suivants n'est pas couverte : alpinisme, luge de compétition, sports aériens, scooters des mers, sports de combat, plongée sous-marine avec bouteilles, ainsi que tous les sports pratiqués lors de la participation à des matchs ou compétitions officiels.

Où puis-je trouver une assurance pour ces sports?

Généralement les clubs qui organisent la pratique de ces sports, vous proposent une assurance propre à cette pratique.

Est-il possible de payer la cotisation mensuellement plutôt que de tout régler d'un seul coup ?

Non, il n'est pas possible de payer mensuellement la cotisation de votre assurance voyage Globe Partner, mais vous pouvez souscrire tous les mois un nouveau contrat en réglant avec votre CB, cela ne changera rien à votre cotisation le montant par mois n'étant pas dégressif. Il faut seulement faire attention que les dates du nouveau contrat suivent les dates du contrat précédant, sans qu'il y ait de période sans assurance.

J'ai déjà un contrat d'assurance voyage Globe Partner. Quelle est la procédure de renouvellement ?

Le renouvellement peut se faire en ligne sur notre site : <http://www.assistance-etudiants.com/...&part=pvtistes>

(Réduction 10% automatique)

Un nouveau numéro de contrat vous sera donné à chaque renouvellement. Veillez seulement à ce que les dates du nouveau contrat suivent les dates du contrat précédant, sans qu'il y ait de période sans assurance.

Pour le remboursement des frais médicaux, à qui dois-je envoyer les factures de médecins et ordonnances ?

Il faut les adresser à : A.C.S., 153 rue de l'Université 75007 Paris. Seuls les documents originaux sont acceptés.



A qui dois-je envoyer les demandes de remboursements en premier : Vous ou la Sécurité sociale ?

Si vous avez souscrit l'option 1 (Union Européenne) vous devez d'abord demander le remboursement à la Sécurité sociale, et nous adresser ensuite le décompte de remboursement pour que nous intervenions en complément.

Si vous avez souscrit l'option 2 (Monde entier) c'est à nous que vos demandes doivent être adressées.

Est-ce que l'assurance voyage Globe Partner couvre les accidents du travail ?

Globe Partner est avant tout un contrat d'assurance voyage. Toutefois, dans le cadre d'un stage il prendra en charge les frais médicaux consécutifs à un accident du travail. Mais il ne versera pas d'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail, ni de rente d'invalidité.

Je compte revenir au moins une fois en France durant cette année, que se passe-t-il si je suis hospitalisé en France pendant mon retour temporaire ?

Globe Partner continue à vous couvrir durant vos retours temporaires en France pour vacances scolaires, durant une période maximum de 30 jours par contrat. Seuls les soins d'urgence sont couverts avec un maximum de 15 000 €.

Je souhaite souscrire Globe Partner, mais je souffre d'une affection chronique qui nécessite la prise de cachets journaliers ainsi qu'une prise de sang une fois par mois.

Il faut nous le signaler lors de la souscription du contrat d'assurance voyage. Globe Partner ne prenant pas en charge les frais médicaux consécutifs à des affections antérieures, nous ne pourrions intervenir au titre de votre affection chronique. En revanche Globe Partner vous couvrira pour tous les autres risques garantis par le contrat.

Je suis couvert durant les 3 premiers mois de mon séjour par ma carte bancaire, puis-je souscrire à votre contrat ensuite ?

Vous pouvez effectivement acheter votre contrat d'assurance voyage Globe Partner en prolongement de cette assurance. Mais, afin de respecter les conditions du contrat, vous devez le souscrire avant votre départ à l'étranger.

Globe Partner couvre-t-il le vol de mes bagages lors de mon séjour ?

Globe Partner comprend une assurance bagages, mais celle-ci n'est valable que lorsque qu'ils sont sous la responsabilité de la compagnie de transport lors du vol de départ et de retour de votre séjour. Vos biens ne sont donc pas couverts durant le séjour.

Globe Partner me couvre-t-il si je conduis un véhicule à l'étranger ?

Vos frais médicaux seront pris en charge si vous êtes victime d'un accident. En revanche Globe Partner ne remplace pas l'assurance obligatoire du véhicule.



En cas de soins médicaux dois-je faire moi-même l'avance des frais?

Il y a 2 cas de figure:

- en cas de soins externes (hors hospitalisation) vous devez effectivement faire l'avance des frais médicaux et ensuite envoyer les documents originaux à ACS pour obtenir le remboursement,
- en cas d'hospitalisation vous contactez notre assistant Mutuaide Assistance (24h/24, 7j/7) qui adressera une prise en charge à l'hôpital où vous vous trouvez et paiera directement votre facture.

Que dois-je faire en cas d'hospitalisation?

En cas d'hospitalisation (plus d'une nuit à l'hôpital) il faut contacter notre assistant Mutuaide Assistance, qui est joignable 24h / 24 et 7j / 7

Tél. de France : 01.45.16.77.18,

Tél. de l'étranger : 33.1.45.16.77.18

e-mail : assistance@mutuaide.fr

Les médecins de Mutuaide Assistance se mettront en rapport avec vos médecins traitants afin de prendre ensemble les meilleures décisions en fonction de votre état.

Je pars au Canada en tant que PVTiste. Quel document dois-je présenter à l'aéroport ?

Le document faisant foi est l'attestation qui vous est remise sur laquelle figurent vos nom, prénom, durée du séjour et numéro de souscription.

Votre assurance voyage est elle réservée aux étudiants ?

Non Globe Partner peut être souscrit par toutes les personnes de moins de 70 ans

Comment faire pour assurer un couple ?

Globe Partner se souscrit individuellement. Pour un couple, il faut donc souscrire 2 contrats

Je suis belge et j'habite en Belgique. Je veux aller au Maroc, puis-je souscrire un contrat d'assurance voyage chez vous?

Oui, Globe Partner peut être souscrit quelles que soient la nationalité et le pays d'origine du souscripteur.



Afin de compléter votre demande de souscription merci de bien vouloir me préciser si il faut entendre par "pays d'origine" le pays de départ ou le pays de nationalité ? (ex : une personne de nationalité Sénégalaise qui désire venir en France par un vol au départ d'Abidjan - pays d'origine = Sénégal ou Côte d'Ivoire ?)

Le pays d'origine correspond au pays où vous résidez. C'est là que vous serez rapatrié si cette garantie devait jouer.